



## **SEANCE DU 15 Juin 2015**

**à**  
**19h00**

**PRESENTS: LACOUME; PRADELS-ROUILLE; RICHARD; COLIN; BARTHE;  
BOURREZ.**

**ABSENTS EXCUSES: PICQ → Pouvoir LACOUME  
VOINESON → Pouvoir COLIN  
GABAS → Pouvoir BOURREZ  
SEVERIN → Pouvoir RICHARD**

**ABSENT: DREILLARD**

**SECRETAIRE DE SEANCE: Barbara COLIN**

**DATE DE CONVOCATION: 09/06/2015**

Le CR du Conseil Municipal du 2 Avril 2015 est accepté et voté à l'unanimité des membres présents.

Le CR du Conseil Municipal extraordinaire du 9 Avril 2015 est accepté et voté à l'unanimité des membres présents.

**1) DEMANDE SUBVENTION FDAEC  
(Fond Départemental d'Aide à l'Equipeement des Communes)**

Le Maire et le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Départemental afin de demander une subvention pour aider au financement du projet suivant:

1. Réfection du CR23
2. Curage et remise en état des fossés: CM6

**Montant Total HT: 24 068.75€**

Attribution possible par le Conseil Départemental d'une subvention de 7100.00€ au titre du FDAEC.

**2) DEMANDE SUBVENTION DETR  
(Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)**

Pour donner une suite favorable au courrier que nous avons reçu de la Sous Préfecture, le Maire et le Conseil Municipal décide de solliciter l'Etat afin de demander une subvention pour aider au financement du projet suivant:



### **Aménagement d'une aire de loisirs.**

Montant HT du projet : 14 156.00 €

Montant TTC du projet : 16 987.20 €

**Une subvention de 35% du montant HT est sollicitée, soit une somme de : 4 954.60 €**

Le plan de financement suivant est arrêté :

Montant TTC du projet : 16 987.20 €

Subvention sollicitée : 4 954.60 €

Autofinancement : 12 032.60 €

### **3) DELEGATION DE COMPETENCE:CCB**

Après en avoir délibéré, le Maire et le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents: décide la délégation de compétence pour "Organisation des Accueils de Loisirs sans Hébergement " du Mercredi après-midi à la Communauté des Communes du Brannais.

### **4) MOTION PROJET FERMETURE TRESORERIE CASTILLON**

Par courrier du 20 Mai 2015, nous sommes sollicités par Monsieur le Maire de Castillon la Bataille – Jacques BREILLAT – à le soutenir dans ses démarches de demande du maintien de la perception à Castillon la Bataille.

Après en avoir délibéré, le Maire et Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'appuyer la motion du Maire de Castillon la Bataille

### **5) CONDITION SUSPENSIVE DE L'IAT **(Indemnité d'Administration et de Technicité)****

Instituée par le décret 2002-31 du 14 janvier 2002, l'*IAT indemnité d'Administration et de technicité*; est une prime facultative et modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Le Maire et le Conseil Municipal après délibération décide:

**Tout arrêt de travail supérieur à quinze jours entraine la suspension du versement de la prime IAT pendant toute la durée dudit arrêt.**

### **6) REQUETTES INDIVIDUELLES**

a) Monsieur GRAFTE: Demande exonération taxe équipement

Après en avoir délibéré, le Maire et le Conseil Municipal de donne pas suite à cette demande. Un courrier explicatif sera envoyé au demandeur.

b) Monsieur DA COSTA: Réfection entrée charretière

Après en avoir délibéré, le Maire et le Conseil Municipal de donne pas suite à cette demande. Un courrier explicatif sera envoyé au demandeur.



c) Madame TILLEUL: Installation et Fourniture Miroir Sécurité

Après en avoir délibéré, le Maire et le Conseil Municipal donne une suite favorable à cette demande et procède à l'achat et à la mise en place de ce miroir.  
Un courrier explicatif sera envoyé au demandeur.

**7) Question diverses:**

Monsieur Ludovic BARTHE demande le vote d'une motion indiquant que toute dépense, hors dépenses courantes (salaires etc...), supérieures à 1000 € soit validée par la commission budget ou le CM.

Monsieur le Maire précise toutefois que cette demande entraîne la modification de la Délégation au Maire validée en début de mandat et précise que le montant de cette délégation doit être supérieure ou égale à celle du Maire envers les Adjoints. (Rappel délégation du Maire vers Adjoint est de: 4 000.00 € HT.)

De plus, il faut préciser dans cette délégation si cela concerne les dépenses de fonctionnements ou d'investissements.

Après en avoir délibéré, le Maire propose de modifier la délégation au Maire (Chap. 20) et propose que toutes demandes d'investissements supérieures à Quatre Mille Euros HT soit validée par le Conseil Municipal.

Validée par l'ensemble des membres présents.

Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal d'un problème de sécurité routière sur Peyrefus suite au curage des fossés de la VC 6. En effet dans le virage face au château, les bordures existantes sont déstabilisées. Un busage est obligatoire afin d'éviter un affaissement du talus. Surcout de 2 600€ HT.

Validée par l'ensemble des membres présents.

**Séance levée à 20h35.**